

Étude sur les Systèmes Semenciers Paysans (SSP) en Afrique Sub-Saharienne

Étude de cas au Sénégal



Table des matières

Remerciements
Resume
Liste des graphiques et des tableaux
1. Presentation de l'ASPSP4
2. Objectif general5
3. Objectifs specifiques5
4. Resultats escomptes5
5. Methodologie5
5.1 Centres d'intérêt de l'étude et échantillon
6. Presentation des resultats6
6.1 Caractéristiques personnelles des agriculteurs6
6.2 Semences locales et rites agraires
6.3 Surface des terres cultivées9
6.4 Types de semences pour les cultures
6.5 Modes de conservation des semences
6.6. Modes de traitement et de protection des semences
6.7 Modes d'échange des semences locales
6.8 Raisons et avantages pour l'utilisation des semences locales
6.9 Raisons et avantages pour l'achat des semences certifiées ou hybrides
6.10 Amélioration de la gestion locale des semences
6.11 Rôle des organismes communautaires
6.12 Interventions de l'Etat
6.13 Les opérateurs privés
7. Analyse des resultats
8. Recommandations
9. Conclusion 19

Remerciements

Les éditeurs de cet ouvrage tiennent à remercier sincèrement le soutien de AFSA et de GRAIN pour l'élaboration de cette publication. Elle a bénéficié du concours financier de Rosa Luxemburg Stiftung (avec des fonds du Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement et de la République Fédérale d'Allemagne) et Trócaire. Le contenu de cette publication relève entièrement de la résponsabilité de ses auteurs et ne reflète pas forcément les vues des donateurs. Cette publication, ou l'une de ses parties, peut être utilisée ou reproduite gratuitement à condition que les références appropriées soient fournies.

Résumé

GRAIN et l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) prévoient de produire un rapport sur les systèmes de semences gérés par les paysans en Afrique. A cet effet, une étude est conduite au Sénégal pour comprendre le fonctionnement du système semencier. Pour ce faire, des informations ont été collectées auprès des parties prenantes que sont les agriculteurs, les fournisseurs de semences, les organismes du secteur privé, les décideurs et les personnes ressources. Les entretiens ont permis de jauger la forte prégnance de l'utilisation des semences locales par les paysans, eu égard aux avantages qu'ils en tirent au plan vivrier, culturel et économique. Favorables à la fourniture de variétés hybrides, les opérateurs privés semenciers se situent dans le contexte de la modernité pour justifier leur action en direction du monde paysan. Pour éviter un interventionnisme d'Etat à l'origine dans le passé, du surendettement du monde paysan, les grandes cultures (arachide, mil, maïs, sorgho, riz, niébé) font respectivement l'objet de cartes variétales qui les logent dans une zone écologique déterminée appuyée par la production de semences certifiées. La nouvelle politique agricole se traduit par le désengagement de l'Etat et la libéralisation de secteur semencier par un transfert des activités marchandes au secteur privé. Cependant, il est à trouver un nouvel acheminement de la subvention de l'Etat sur les semences au profit de l'agriculteur plutôt qu'à l'opérateur vendeur de graines. L'étude a révélé la présence d'une conscience auto responsable des paysans dans la préservation de leurs semences locales et dans l'utilisation de l'engrais organique.

Liste des graphiques et des tableaux

Tableau 1 : Répartition des agriculteurs selon l'âge

Figure 1 : Répartition des agriculteurs selon le statut matrimonial

Figure 2 : Répartition des agriculteurs selon l'occupation secondaire

Figure 3 : Répartition des agriculteurs selon la surface des terres cultivées

Tableau 2 : Répartition des agriculteurs selon le type de semences pour chaque culture

Tableau 3 : Répartition des agriculteurs selon le lieu de stockage des semences pour

chaque Culture

Tableau 4 : Répartition des agriculteurs selon le mode de traitement / protection

des Semences

Tableau 5 : Répartition des agriculteurs selon le mode d'échange des semences

Tableau 6 : Répartition des agriculteurs selon les principales raisons / avantages pour

l'utilisation des semences locales

Tableau 7 : Répartition des agriculteurs selon les principales raisons / avantages d'acheter

des semences certifiées ou hybrides

Tableau 8 : Répartition des agriculteurs selon les besoins pour améliorer la gestion locale

des semences

1. Presentation de l'ASPSP

L'ASPSP (Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes) est une structure faîtière regroupant plusieurs fédérations impliquées dans la valorisation des semences paysannes produites en agro écologie. Elle œuvre pour la souveraineté alimentaire communautaire, contribue à l'autonomie semencière des couches paysannes et à la sauvegarde des variétés traditionnelles et locales.

Dans le cadre des échanges sur la préservation de la biodiversité, l'ASPSP organise régulièrement des rencontres foraines régionales d'information et d'exposition des savoir-faire paysans dans le domaine de la production, de la conservation et de la gestion des semences.

L'association travaille en collaboration avec plusieurs actrices et acteurs du monde rural, du secteur universitaire et de la recherche, du milieu des arts, des lettres et de la communication.

Une des activités phare de l'ASPSP, est la tenue de la foire de Djimini, un haut lieu de rendez-vous des leaders et des responsables du monde paysan et du secteur semencier pour ensemble procéder à la capitalisation des acquis des programmes de promotion des semences locales.

Les réalisations importantes comportent entre autres, les activités suivantes :

- la tenue d'ateliers de formation et de renforcement des capacités des associations paysannes et de leurs leaders,
- la fourniture d'équipements aux paysans pour une amélioration de leur production,
- la mise en place d'un répertoire de semences paysannes,
- l'amélioration des méthodes d'échanges des semences,
- la documentation du patrimoine cognitif appliqué à la gestion des semences locales,
- le plaidoyer pour une application des normes de jurisprudence relatives aux semences conformément aux droits des producteurs paysans.

2. Objectif general

Réaliser une étude pour rédiger un rapport d'étude de cas sur les réalités locales du système semencier paysan au Sénégal.

3. Objectifs specifiques

- 1. Entreprendre des enquêtes auprès des agriculteurs locaux, de leurs familles et des organisations communautaires,
- 2. Faire une évaluation auprès des OSC et des autres organisations impliquées dans le travail des semences,
- 3. Recueillir et analyser les opinions d'informateurs clefs tels des fonctionnaires sélectionnés du secteur public (par exemple les services de vulgarisation), des décideurs, des universitaires, des personnes du secteur privé des semences et des autres personnes ayant une expérience des semences
- 4. Procéder à une revue de la littérature, des statistiques et d'autres documents pertinents sur le système semencier paysan.

4. Résultats escomptés

- 1. Fournir des données sur le descriptif des actions des agriculteurs et leurs alliés,
- 2. Proposer des mécanismes domestiques pour protéger et soutenir le système semencier paysan afin d'assurer le succès au niveau des politiques et des pratiques

5. Méthodologie

Une revue documentaire a permis d'actualiser le sujet de l'étude conformément aux résultats escomptés. A cet effet, les centres de documentation des structures d'études et d'interventions sont mis à contribution. La collecte des informations a fait usage de questionnaires et de guides d'entretiens administrés auprès des paysans, des opérateurs privés, des organismes du secteur et des démembrements de l'Etat. Les focus group à l'intention des paysans ont mobilisé des hommes et des femmes selon le sexe ou de manière mixte. Les données quantitatives ont été saisies, exploitées, analysées et assorties de statistiques. Les données qualitatives ont été dépouillées et traitées selon la méthode d'exploitation des verbatim. Une démarche d'analyse intégrée a permis de mettre en corrélation puis de croiser, les données quantitatives et qualitatives.

5.1 Centres d'intérêt de l'étude et échantillon

L'étude a pris en compte les centres d'intérêt suivants :

- les connaissances, savoirs et savoir-faire des agriculteurs dans la gestion des semences locales,
- les motifs d'utilisation des semences locales selon les types de cultures,
- la protection des savoir-faire agricoles traditionnels,
- les expériences cumulatives des agriculteurs dans leurs relations avec l'Etat, les opérateurs privés, les organismes communautaires,
- les activités d'appui des organismes communautaires en faveur des agriculteurs,
- les raisons d'acheter des semences certifiées ou hybrides,
- les modalités de la fourniture des semences certifiées ou hybrides par les opérateurs privés,
- la politique d'Etat et du secteur privé pour la mise en œuvre de programmes ambitieux semenciers,
- les recommandations pour la promotion des semences locales face à l'approvisionnement du monde rural en semences certifiées ou hybrides.

Les cibles de l'étude comprennent :

- les agriculteurs hommes et femmes,
- les regroupements des agriculteurs et leurs leaders,
- les opérateurs privés,
- les responsables des structures d'Etat et du privé en charge des programmes semenciers.

6. Présentation des résultats

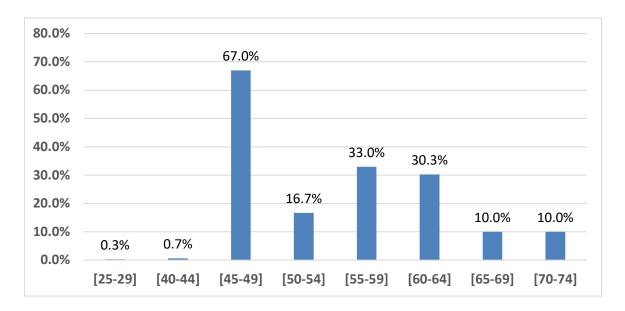
L'étude a porté sur trois (03) aires rurales situées au Sud, au Nord et au centre du Sénégal. Ces zones se particularisent dans la gestion des semences locales en conformité avec les aléas de l'équilibre pluviométrique. Située au Sud, la localité de Bounkiling se caractérise par une bonne pluviométrie qui autorise la culture principale du riz. Au Nord, le village de Guédé bénéficie durant toute l'année, d'irrigation suffisante pour s'adonner à des cultures de pluies comme le mil et le riz, et au maraichage en contre saison. L'agglomération de Ngueye Ngueye installée au centre territorial, pratique les cultures vivrières tels le mil, le niébé, etc., concomitantes la culture de rente arachidière.

6.1 Caractéristiques personnelles des agriculteurs

Dans les aires enquêtées de Bounkiling, de Guédé et de Ngueye Ngueye, dix (10) individus ont été interviewés au questionnaire dans chacune d'elles. L'étude a touché 56,67 % de femmes tandis que chaque localité a abrité des entretiens collectifs sous forme de focus group composés d'une douzaine de participants en moyenne. Les 03 localités sont homogènes au plan ethnique de l'échantillon et se composent respectivement de soose (36,7 %), de hal pulaar (33,3 %) et de seereer (30 %).

67 % des sujets interrogés sont des adultes chefs de ménage situés dans la tranche d'âge 45-49 ans, contre 10 % de la tranche 70-74 ans dont l'expérience agropastorale est largement sollicitée au plan communautaire.

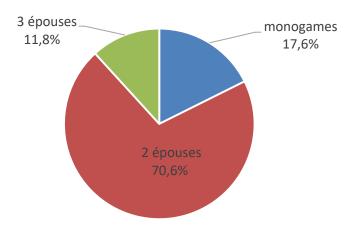
Tableau 1 : Répartition des agriculteurs selon l'âge



Le suivi du cursus primaire et secondaire, concerne 13,33 % d'instruits dont le niveau les a conférés le statut d'animateurs ou de formateurs au sein des associations paysannes.

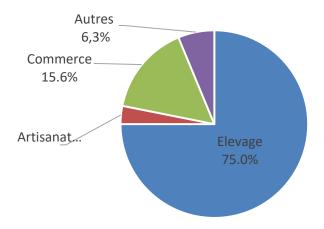
D'obédience religieuse musulmane, les agriculteurs pratiquent la polygamie jusqu'à 3 épouses qui est à l'origine d'une taille des familles pouvant comporter jusqu'à 22 membres. Cependant, la moyenne par ménage est de 7 individus appartenant à la même unité de consommation. Seuls 17,6 % d'agriculteurs sont monogames contre 70 % qui ont 2 épouses.

Figure 1 : Répartition des agriculteurs selon le statut matrimonial



En dehors de leur principale occupation qui est l'agriculture, les paysans pratiquent des activités secondaires dont l'élevage vient en premier et concerne 75 % d'interrogés. Ce sont les femmes qui exercent majoritairement le commerce.

Figure 2 : Répartition des agriculteurs selon l'occupation secondaire



6.2 Semences locales et rites agraires

Les récits des agriculteurs décrivent les semences locales sous des modes de perception qui confèrent à la graine, son noyau mobilisateur de toutes les catégories d'âge et de sexe au sein de la communauté. C'est autour des rites propitiatoires que le groupe social traduit sa communion pour l'avènement d'un bon hivernage. Après le défrichage des champs, le respect des traditions agricoles est ainsi raconté par un octogénaire du village de Bounkiking : « Il y a dans la concession, un lieu précis réservé au pilage par les femmes, des graines de mil destinées aux semis. Une fille porte sur la tête, la calebasse contenant les graines pilées et l'amène au champ en demeurant muette durant tout le trajet. Le chef de ménage dépose la calebasse sur le sol et il lui revient à lui seul, de procéder au jet de la première semence. » Il convient de noter que les graines sont spirituellement chargées par des incantations, de l'eau bénite et de la poudre de végétaux qui pourvoient beaucoup de fruits. Le jet de la première graine dans le champ a lieu de préférence, la nuit : « C'est le nocturne qui favorise l'accomplissement de la prédiction agricole » souligne un paysan de Ngueye Ngueye.

En milieu ethnique hal pulaar, les semis de mil ont lieu le samedi en période de décrue et s'articulent au cycle lunaire pour survenir entre le 19e et le 20e jour. Les semences sont remises à l'épouse qui les purifie avec de l'urine bovine avant des les étaler sur un pagne blanc qui lui est propre. Quant aux graines de courge, elles sont enrobées dans la bouse de vache avant d'être séchées au soleil pour être semées dans l'eau pendant la crue. C'est au retrait de l'eau qu'elles germent.

Symboles de prospérité et d'abondance, la calebasse et la coque qui sert de cuillère pour mesurer la quantité de graines à semer, sont les instruments par excellence de la cuisine tenue par les femmes. C'est la raison pour laquelle, ces dernières jouent un rôle central dans la préparation rituelle des semences locales. La sacralité des semis est telle que le port de chaussures est interdit dans les rizières où toute intention négative est également prohibée à l'image de disputes ou autres contentieux.

De nos jours, la relation spirituelle avec la terre se présente sous un nouveau visage : « Auparavant, la relation du paysan avec la terre était directe. Maintenant, la relation mécanisée constitue un médiateur qui est à l'origine d'une perte de charge émotionnelle humaine devant être dévolue à la terre » déclare une quinquagénaire soose, tandis qu'une

hal pulaar surenchérit en ces termes : « C'est le travail manuel qui doit prévaloir pour établir un contact corporel et charnel avec le champ. »

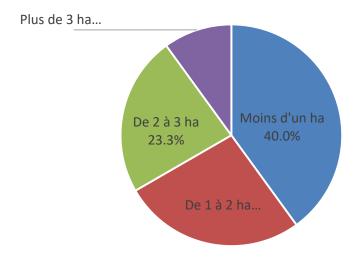
Pour parer aux nuisances d'insectes et d'oiseaux prédateurs, des parties d'animaux provenant de ces mêmes espèces sont enfouis par exorcisme dans les champs afin de les y éloigner : « S'ils s'attaquent aux cultures, c'est comme s'ils s'attaquent à eux-mêmes » fait savoir une veuve du village de Guédé. Les parties d'animaux se composent au besoin de crâne de margouillat, de plumes de pintade, d'œuf de perdrix, de croûtes d'épervier, etc. Les enfants sont aussi invités à battre des tambours pour dissuader les prédateurs à s'aventurer aux alentours des terres cultivées. Des dompteurs d'oiseaux utilisent ces derniers pour les charger d'éloigner des labours, leurs semblables prédateurs.

Les rites agraires perdurent malgré l'implantation de l'Islam en milieu paysan. En pays seereer, les saltigi ou prédicateurs de la pluie sont sollicités jusqu'à nos jours. Ils dictent la conduite à tenir durant la période agricole. Ces rites ont d'autant plus d'emprise communautaire qu'ils sont officiés sous la direction de la chefferie traditionnelle, des notables et des griots maîtres de la parole. Une procession dénommée xoodaan ou ran regroupe hommes, femmes et jeunes qui parcourent toute leur localité en scandant : « Hivernage dans la paix, pluie dans la quiétude, récolte en abondance. » Au village de Ngueye Ngueye, cette communauté de prières placée sous la bénédiction du leader spirituel Ngoy Aliw Silla, occasionne l'immolation d'un taureau noir célébrée par des chants et des danses enrobés dans la cadence rythmique des tambours.

6.3 Surface des terres cultivées

Parmi les agriculteurs, seuls 6,66 % disposent de terres individuelles qu'ils peuvent laisser en jachère durant la période agricole. Au plan communautaire, les membres des groupements paysans s'investissent dans des périmètres associatifs dont des parcelles leur sont affectées individuellement. En dehors de ces cas de figure, les agriculteurs ne possèdent que de terres réservées à leurs cultures. Une forte proportion d'agriculteurs, soit 40 %, acquiert des terres de moins d'un hectare. Par contre, 23,3 % ont des terres de 2 à 3 hectares, et 10 % ont des surfaces de plus de 3 hectares.

Figure 3 : Répartition des agriculteurs selon la surface des terres cultivées



L'usage d'engrais sur les terres cultivées est déterminé par les expériences acquises différemment chez les utilisateurs. Après avoir utilisé des intrants chimiques pendant 04 ans, un paysan du village

de Ngueye Ngueye tient les propos suivants : « L'acquisition des engrais a permis d'obtenir de bons rendements. Mon champ produit mieux que celui de mon voisin. Les engrais sont d'un grand secours pour les paysans. » Un tel point de vue se confronte à la réplique ci-contre donnée par un autre producteur : « Tous les paysans qui ont déjà utilisé la bouse savent faire la différence entre son rendement et celui de l'engrais. Ils peuvent témoigner que l'usage de la bouse sur plusieurs années, améliore continuellement les sols. Or, d'année en année, le taux chimique de l'engrais est augmenté pour obtenir toujours le même rendement et ce, au détriment d'un épuisement échelonné des sols. » Les paysans se déclarent prêts à abandonner l'engrais s'ils peuvent faire autrement. Car, « L'engrais affaiblit la fertilité du sol sur 02 ans consécutifs d'utilisation. Or, le sol répond toujours à la demande de la bouse en livrant toute sa fertilité » fait savoir un paysan de l'ethnie seereer.

6.4 Types de semences pour les cultures

Pour les cultures de riz et de mil destinées à la consommation, ce sont 43,33 % et 40 % qui utilisent respectivement leurs semences personnelles, soit 83,33 % et ce, à partir de leur stock familial.

Le mil et l'arachide viennent en premier pour l'approvisionnement en semences locales au niveau du voisinage ou auprès des marchés villageois.

En période de soudure, 36,66 % d'agriculteurs sont pourvus pour le riz, en semences certifiées parce qu'ils ne trouvent pas d'autre alternative. Cependant, pour le maraichage, les semences certifiées sont utilisées par 33,33 % de paysans. Les semences hybrides sont présentes dans les rizières et les cultures de contre saison tel le maraichage.

Concernant les semences certifiées et hybrides, 56 % d'agriculteurs s'adressent à une entreprise semencière contre 30 % qui ont recours au service du gouvernement. Le GIE Tim Timol du village de Guédé s'acquitte d'un million FCFA pour l'achat de telles semences auprès de ces opérateurs. A titre individuel, les agriculteurs remboursent en moyenne entre 5000 et 10 000 FCFA pour l'achat de semences certifiées ou hybrides.

Tableau 2 : Répartition des agriculteurs selon le type de semences pour chaque culture

Cultures	Semences personnelles	Locales	Certifiées	Hybrides
Arachide	33,33 %	16,66 %		
Maïs	20 %	6,66 %	6,66 %	
Maraichage	10 %	6,66 %	33,33 %	3,33 %
Mil	40 %	16,66 %	6,66 %	
Niébé	16,66 %	13,33 %	3,33 %	
Riz	43,33 %	13,33 %	36,66 %	3,33 %
Sorgho	13,33 %	10 %		

6.5 Modes de conservation des semences

Pour chaque culture, le lieu de stockage des semences est déterminé par l'espace offert par le type d'habitat de l'agriculteur. On dénombre 22,19 % de paysans qui conservent leurs semences dans un magasin à domicile. Hormis la cuisine et la toiture qui peuvent servir de lieu de stockage pour certains, c'est communément la chambre ou le salon qui demeurent les principaux lieux de conservation des semences par 71,38 % d'agriculteurs. Par contre, les semences collectées au profit du patrimoine d'un groupement paysan, sont stockées dans un magasin communautaire. Au village de Bounkiling, les femmes lancent par ces propos, un appel pour la valorisation des techniques locales de protection des graines : « Les expériences des ethnies baynuk et balant pour la conservation des semences locales doivent être réhabilitées parce qu'elles font usage de produits locaux pour garantir une longue maintenance des graines. »

Tableau 3 : Répartition des agriculteurs selon le lieu de stockage des semences pour chaque culture

Cultures	Chambre/Salon	Cuisine	Magasin	Sur la toiture
Arachide	11,11 %		1,58 %	1,58 %
Maïs	9,52 %		1,58 %	1,58 %
Maraichage	6,34 %		3,17 %	
Mil	14,28 %		4,76 %	1,58 %
Niébé	7,93 %		1,58 %	
Patate douce	1,58 %			
Riz	14,28 %	1,58 %	9,52 %	
Sorgho	6,34 %			
Total	71,38 %	1,58 %	22,19 %	4,74 %

6.6 Modes de traitement et de protection des semences

La technique de séchage au soleil s'applique en premier à toutes les semences sans exception. Les contenants utilisés pour la conservation des graines comprennent des récipients divers tels les calebasses, les bidons. Les sacs par contre sont largement utilisés vu leur malléabilité. L'usage de produits chimiques est relevé auprès de 16,51 % d'agriculteurs tandis que 5,71 % emploient plutôt des ingrédients botaniques. Pour la sélection des graines à conserver, les femmes sont responsabilisées parce qu'elles font usage des méthodes traditionnelles qui s'y appliquent avec l'emploi de feuilles de plantes appropriées qui servent de couveuses. Les femmes savent aussi reconnaître et prélever les graines de cultures qui acquièrent une meilleure qualité que leur confère leur proximité avec certaines espèces végétales telle l'Acacia albida.

Tableau 4 : Répartition des agriculteurs selon le mode de traitement / protection des semences

Culture	Botanique	Produits chimiques	Récipients	Sacs	Séchage
Arachide		5,75 %	1,43 %	2,87 %	6,47 %
Maïs	1,43 %	0,71 %	2,87 %	3,59 %	5,03 %
Maraichage	0,71 %		2,87 %	1,43 %	2,15 %
Mil	1,43 %	5,03 %	3,59 %	5,75 %	9,35 %
Niébé		3,59 %		2,87 %	3,59 %
Riz	1,43 %		4,31 %	6,47 %	7,19 %
Sorgho	0,71 %	1,43 %	0,71 %	2,15 %	2,87 %
Total	5,71 %	16,51 %	15,78 %	25,13 %	36,65 %

6.7 Modes d'échange des semences locales

Le mode d'échange des semences locales est tributaire de la culture sur laquelle repose l'économie communautaire. En retour du service rendu par l'autre en nature, on lui restitue la valeur identique en nature, même si l'espèce semencière peut différer lors de la remise. Le paiement des semences intervient pour l'obtention de semences certifiées ou hybrides. Autrement, c'est l'usage du troc qui prédomine chez 60,69 % d'agriculteurs.

Tableau 5 : Répartition des agriculteurs selon le mode d'échange des semences

Cultures	Paiements	Troc
Arachide	1,78 %	7,14 %
Maïs	5,35 %	5,35 %
Maraichage	8,92 %	
Mil	8,92 %	16,07 %
Niébé		1,78 %
Riz	14,28 %	19,64 %
Sorgho		10,71 %
Total	39,25 %	60,69 %

6.8 Raisons et avantages pour l'utilisation des semences locales

Plusieurs rubriques enregistrent les raisons et les avantages pour lesquels les agriculteurs utilisent les semences locales. Les paysans s'appuient sur leurs expériences individuelles agricoles pour exposer les motifs de leur choix. Si la productivité et la fiabilité des semences locales figurent par ordre d'importance au 2e et 3e rang, soit 20,65 % et 17,76 %, les aspects culturels et nutritionnels comptent pour 24,50 % parmi les nombreux mobiles dont la qualité meilleure qu'offrent les graines traditionnelles : « Notre retour aux semences locales pour la culture du mil et du riz, se justifie par les meilleurs rendements que nous obtenons pour satisfaire aux charges familiales de consommation » affirme un paysan chef de quartier de village.

L'acquisition des semences locales fait la fierté des paysans lorsque celles-ci s'inscrivent dans une ingénierie agricole cumulative. A ce propos, un paysan formateur affirme : « Certains paysans gardent encore des semences locales qui se renouvellement depuis plus de 100 ans ! Ces paysans ont hérité ces semences de leurs grands parents. Ce sont des semences produites par la nature et elles se maintiennent pour toute la vie. »

Tableau 6 : Répartition des agriculteurs selon les principales raisons / avantages pour l'utilisation des semences locales

Cultures	Aspects culturels et nutritionnels	Disponibilité	Fiabilité	Prix	Product -ivité	Qualité meilleure	Sécurité contre les maladies
Arachide	3,84 %	3,36 %	2,88 %	0,48 %	2,40 %	2,40 %	
Maïs	1,92 %	0,96 %	1,44 %	0,48 %	1,92 %	1,44 %	
Maraicha	0,96 %	0,48 %	0,48 %	0,96 %	0,96 %	0,48 %	
Mil	7,21 %	3,84 %	4,32 %	2,40 %	4,80 %	3,84 %	
Niébé	1,92 %	1,92 %	1,44 %		1,44 %	0,96 %	
Riz	7,21 %	3,36 %	5,76 %	1,92 %	7,21 %	5,76 %	0,48 %
Sorgho	1,44 %		1,44 %		1,92 %	1,44 %	
Total	24,50 %	13,92 %	17,76 %	6,24 %	20,65 %	16,32 %	0,48 %

6.9 Raisons et avantages pour l'achat des semences certifiées ou hybrides

Selon 58,88 % des agriculteurs, la disponibilité des semences certifiées ou hybrides représente la première raison qui justifie leur achat, surtout, durant les périodes de soudure. A ce sujet, les variétés de riz sont les plus sollicitées et comptent pour 28,16 % des demandes. Cependant, les paysans demeurent dans l'expectative au regard de ce questionnement provenant d'un acheteur de semences certifiées de Bounkiling : « Nous ne savons plus que faire vu que l'achat des semences n'est pas en contrepartie toujours remboursé ni à l'Etat, ni à la SODAGRI par manque d'argent. »

En effet, de l'avis des paysans, la fourniture en semences hybrides s'accompagne de redevances qui ne les incombaient pas par le passé. Un bénéficiaire de semences achetées à l'extérieur, s'explique comme suit : « L'approvisionnement en semences hybrides est assujetti à un taux de remboursement élevé que nous ne pouvons pas supporter. Il faut rembourser 40 sacs de riz pour un hectare. Les nouvelles cultures telles le concombre, les pastèques, occasionnent des rentrées d'argent mais ne garantissent pas une durabilité en denrées alimentaires. » Par ailleurs, les paysans utilisateurs de semences hybrides ont procédé à un constat exposé de la sorte : « Les semences locales se retrouvent détruites par leur proximité avec les semences hybrides. C'est pourquoi, les paysans ont appris à éviter de semer à proximité des semences hybrides qu'ils utilisent. »

Tableau 7 : Répartition des agriculteurs selon les principales raisons / avantages d'acheter des semences certifiées ou hybrids

Cultures	Aspects culturels et nutritionnels	Disponibilité	Fiabilité	Productivité	Qualité meilleure	Sécurité contre les maladies
Arachide		2,56 %				
Maïs		5,12 %	2,56 %	2,56 %	2,56 %	
Maraichage		12,80 %	2,56 %	2,56 %	2,56 %	2,56 %
Mil		10,24 %				
Riz	2,56 %	28,16 %	5,12 %	7,68 %	5,12 %	2,56 %
Total	2,56 %	58,88 %	10,24 %	12,80 %	10,24 %	5,12 %

6.10 Amélioration de la gestion locale des semences

En dépit du patrimoine agropastoral en leur possession, les paysans se disposent à recevoir des formations pour une meilleure gestion de leurs semences qui se verraient enrichies par des apports en compost, en bio gaz et autres matières bio organiques. Au nom de ses collègues partisans de l'agro écologie, un producteur du village de Guédé fait la précision ci-après : « Il nous faut retourner aux semences locales et nous sommes prêts à toute forme d'expérimentation car nous sommes preneurs. » Le besoin de formation est exprimé parallèlement au désir de subir des sessions d'alphabétisation axée sur la gestion elle-même. La subvention des semences locales est également vivement souhaitée par 73,33 % de paysans.

Tableau 8 : Répartition des agriculteurs selon les besoins pour améliorer la gestion locale des semences

Besoins	%
Formation Sensibilisation	96,66
Alphabétisation axée sur la gestion	46,66
Infrastructures en locaux, banques de	8,92
Subventions pour l'achat de semences	73,33

6.11 Rôle des organismes communautaires

La reconnaissance par les organismes communautaires de la pertinence du système semencier paysan, a facilité l'octroi de leur assise sociale auprès des agriculteurs. Ce sont 76,70 % de producteurs qui ont une pleine conscience du rôle important que jouent les organismes communautaires dans la sauvegarde des intérêts des ménages ruraux. Le partenariat établi avec les agriculteurs à travers leurs entités associatives, a permis l'appropriation de dynamiques paysannes qui garantissent l'implantation durable des programmes d'auto responsabilisation. Une paysanne cinquantenaire reconnaît avoir acquis une riche expérience grâce à l'encadrement délivré par son GIE Tim Timol. Une de ses collègues quant à elle déclare : « Après avoir comparé notre situation actuelle avec celle du passé qui nous satisfaisait, nous avons fait appel à des partenaires tels FGC qui a subventionné l'aménagement d'un hectare sécurisé par un grillage. Dans ce périmètre, nous pratiquons les méthodes agricoles traditionnelles pour nous tirer d'affaire. » Dans le cadre de la défense des intérêts du monde paysan, les agriculteurs s'expriment comme suit : « les actions de l'ASPSP sont à soutenir afin que nous ne perdions pas l'usage des semences locales. L'ASPSP doit bénéficier de tous les moyens pour vulgariser l'usage du compost, c'est-à-dire de l'engrais organique.»

6.12 Interventions de l'Etat

Le gouvernement du Sénégal a décidé de faciliter l'accès à la terre pour les investisseurs privés, tout en mettant en œuvre la législation de semences en faveur des entreprises privées. Des mesures de réforme agraire ont pour but d'accroître les investissements du secteur privé avec une redéfinition des droits d'accès à la terre. Ces mesures formalisent les droits fonciers, réaffectent et redistribuent les terres dans les zones cibles d'irrigation selon les normes du projet LTSA (Sécurité Land Tenure).

Dans le domaine agricole, les investissements du secteur privé, pour des raisons de rentabilité, préconisent la production non seulement intensive mais aussi hâtive, d'où l'usage des intrants chimiques et des variétés hybrides des stations de recherche. Or, signataire de la CDB (Convention sur la Diversité Biologique), l'Etat stipule dans le cadre du Plan National pour la conservation de la Biodiversité, de contribuer à la gestion durable de terres (GDT), de lutter contre la dégradation des sols, pour accroître et soutenir la productivité agricole. A cela s'ajoutent les expériences capitalisées dans le cadre du projet USAID Wula Naafa qui privilégie un système de production basé sur la conservation des sols et l'amélioration de leur potentiel productif naturel. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire! Dans la localité de Guédé, les paysans ont raison de dire que « L'Etat est à l'origine des problèmes encourus par les paysans lorsqu'il aménage des surfaces pour la culture intensive du riz au détriment des cultures locales vivrières. L'Etat doit orienter sa politique agricole vers la promotion des cultures locales à base de semences locales.»

Par ailleurs, malgré l'existence d'une division ministérielle pour assurer le contrôle et la certification des semences, la qualité des semences n'est pas garantie. C'est là une des raisons de l'adhésion du Sénégal au système de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) pour professionnaliser et améliorer la qualité des semences afin de garantir l'exportation de sa production vers l'UE grâce au respect des normes internationales de production de semences. Il n'en demeure pas moins, comme le souligne le cercle de réflexion d'agronomes et de techniciens, que le goulot d'étranglement de l'agriculture au Sénégal est sans conteste, « la disponibilité de semences de qualité, en quantité suffisante pour toutes les espèces confondues.»

Cependant, cette disponibilité à satisfaire, devrait-elle s'opérer au détriment de la fertilité des sols, de la santé des producteurs, du génie génétique endogène et par conséquent des cultures vivrières qui sont la base de la sécurité alimentaire du monde paysan. La relation que le paysan établit avec la graine destinée au champ, est opposée à celle que l'industriel semencier y applique. Cette différence fondamentale sur la perception de la semence, premier maillon indispensable à la production, s'illustre à travers ces propos d'un chef d'entreprise française présente au Sénégal : « Des semences de qualité permettent des productions de qualité et ces productions permettent au producteur de dégager un meilleur revenu. »

Tout est dit! Les nouvelles perspectives industrielles d'alimenter le marché intérieur ou extérieur semencier, semblent réjouir les responsables du secteur dont un dirigeant des Forces Paysannes étale comme suit, son adhésion à ce projet : « La mise en place de ce système aide à se professionnaliser dans le secteur et les rendements vont être élevés.»

Ainsi, plusieurs projets injectés dans la filière semences au Sénégal, s'évertuent à résorber l'indisponibilité de semences de qualité, tout en plaidant pour l'application de la politique et de la législation nationale semencière par les différents acteurs. Au plan technique et organisationnel, il n'est question que de semences de base et de semences certifiées. Le projet pour l'amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest (APRAO), encourage la recherche agronomique nationale à produire des semences de prébase de variétés sélectionnées.

6.13 Les opérateurs privés

Avec la libéralisation du secteur agricole par l'Etat, des milliers d'opérateurs privés stockeurs (OPS), agréés par le Ministère de l'agriculture, ont investi la filière semences pour y jouer un rôle incontournable par leur maîtrise des rouages du système. Les opportunités financières sont importantes de sorte que des industriels transformateurs postulent au rang de producteurs de semences. Un chocolatier a sollicité une superficie de 3500 hectares à emblaver dans le bassin arachidier. Syndicats d'OPS et fédérations de paysans se lancent aussi dans la production de semences.

Munie de 40 ans d'expérience dans la vente des semences, des pesticides et des engrais, une société d'OPS vante son offre aux paysans de la manière suivante : « Les semences locales sont toujours tributaires de la pluie et leur cycle de croissance est long (98 jours). Or, les semences hybrides comportent un cycle court (45 jours) et peuvent être utilisées en contre saison. D'où leur avantage. Il faut 6 kg en semences locales pour cultiver 1 ha alors que 2 kg en variété hybride suffisent mais, par contre, le kg revient à 5000 FCFA.»

Selon les OPS, les paysans demeurent encore ancrés dans leurs traditions. Ils ne sont pas dans l'évolution alors qu'ils doivent s'y adapter. Car, le secteur agricole du pays penche vers les variétés hybrides afin d'introduire les cultures de contre saison dans les mœurs des paysans : « Il faut former des paysans modèles qui utilisent les semences hybrides, afin qu'ils servent d'exemples aux petits producteurs » fait comprendre le directeur d'une agence d'OPS.

Les paysans rétorquent qu'ils ont toujours pratiqué des cultures hivernales et de contre saison selon les crues et les décrues des aires agricoles. Ils expliquent leur attachement aux semences locales, en fonction des leçons tirées d'une longue expérience dans leurs relations avec la terre. Une paysanne présidente d'un groupement affirme : « Nous fournissons un travail de qualité mais nous sommes confrontés à trop de dettes contractées auprès des fournisseurs de semences pour des récoltes limitées dans le temps pour ne durer que quelques mois. C'est pourquoi, dans nos périmètres relevant de notre GIE Tim Timol, nos surfaces sont cultivées selon les méthodes traditionnelles qui font usage de semences locales et de fumure organique.»

Au sortir de 10 ans d'utilisation des semences fournies par l'Institut de recherche agricole (ISRA), un producteur seereer s'explique en ces termes : « J'ai abandonné les semences fournies par l'ISRA, vu les mauvais résultats que j'ai enregistrés. Les semences de mil fournis par le gouvernement sont de type hybride et nous fournissent une récolte bigarrée. Par contre, les semences traditionnelles sont fiables et ne subissent aucune mutation.»

7. Analyse des résultats

Le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) est à pied d'œuvre pour faire du Partenariat public privé (PPP), le moteur de la reconstitution du capital semencier du Sénégal. Les zones écologiques de la carte variétale nationale sont prises d'assaut pour redynamiser le secteur semencier et soutenir le système de certification des céréales. La production de riz est un objectif majeur pour améliorer la sécurité alimentaire. Des centres de traitement des semences dotés de laboratoires semenciers sont construits au Nord, au Centre et au Sud du Sénégal avec des équipements pourvus par le Projet Croissance Economique de l'USAID pour un coût global d'un (1) milliard de FCFA. Ces investissements ont pour but de faciliter aux exploitants agricoles, l'accès à des semences certifiées pour de meilleurs rendements.

Cependant, dans le cadre de la production des semences sélectionnées, l'importance des financements se répercute sur le prix de revient du kilogramme de semences conditionnées. Or, le paysan refuse d'investir dans la semence sélectionnée s'il n'est pas équitablement rémunéré de ses efforts. D'ailleurs, un agriculteur enquêté le fait savoir ci-après : « Les semences modernes donnent de bons rendements, mais, elles entraînent trop de frais qui portent préjudice au paysan faisant face aux obligations de remboursement des prêts concoctés auprès des fournisseurs. Je préfère obtenir 40 sacs en semences locales qui n'occasionnent aucun frais de remboursement, que de disposer d'une tonne comprenant par contre 900 kg de frais. »

Vu le devenir de l'agriculture et les enjeux semenciers qui s'y dessinent, les droits et les intérêts des paysans sont-ils pris en compte selon l'esprit des protocoles régionaux et internationaux appliqués aux droits des communautés locales. Par exemple, le traité FAO (Article 9) consolide la CDB dans le cadre de la défense des avantages des agriculteurs.

Il faut être proche des paysans pour comprendre les problématiques et les enjeux de leurs activités productives afin de proposer des solutions adaptées. Car, on ne peut pas pousser le cultivateur tourné vers la production de consommation, à user de semences sélectionnées plus onéreuses que ses semences locales qui lui procurent de meilleurs rendements. A ce sujet, un paysan confirme : « En 2012, j'ai obtenu 30 bouteilles de 20 litres en niébé, 30 sacs de 50 kg en mil. En 2013, j'ai eu 30 barils de niébé, 40 sacs de mil. L'année dernière, mes réserves vivrières en riz, en mil et en niébé ont tenu jusqu'en décembre malgré les portions que j'ai dû vendre excepté le riz. J'ai eu un bon rendement agricole et j'en ai offert à autrui gratuitement. »

Au Sénégal, après avoir surmonté les contraintes dans la capacité d'analyse et de traitement des semences, il est prévu d'atteindre une production nationale adéquate de semences de riz, de maïs et de mil. L'orientation stratégique pour un tel objectif consiste en une bonne coordination entre le gouvernement, le secteur bancaire impliqué, les acteurs de la sécurité alimentaire et autres investisseurs versés dans l'agriculture commerciale. L'action stratégique va veiller à l'exercice d'une bonne gouvernance du régime foncier respectueuse des prérogatives inhérentes au domaine national d'Etat et aux terres rurales affectées aux exploitants. Cette procédure est appelée à protéger les intérêts de toutes les parties prenantes : gouvernement, membres des communautés rurales, investisseurs. Le désengagement de l'Etat en amont sur toutes les activités marchandes et de production, et la privatisation en aval de la terre et des graines pour le modèle d'entreprise, sont encore loin de constituer des actes « défendant la petite agriculture familiale basée sur des approches agro écologiques et autochtones qui soutiennent la souveraineté alimentaire et les moyens de subsistance des communautés » comme le souhaitent GRAIN et AFSA.

Les luttes pour la terre et la valorisation des semences locales sont priorisées par tous les programmes d'action des groupements paysans dépositaires des vertus du legs agricole endogène. Après leur insertion dans le circuit de l'agriculture commerciale, les paysans opèrent à présent un retour ferme vers les semences locales ouvertes aux techniques agro écologiques d'exploitation humanisant.

Ils déplorent à juste raison, une situation entretenue par les firmes agro alimentaires et les fournisseurs privés : « L'industrie agrochimique s'évertue à faire disparaître les semences locales et pour ce faire, elle a mis en place, un processus de leur élimination afin de rendre les paysans dépendants des semences hybrides » laisse entendre un leader cultivateur.

8. Recommandations

Les données quantitatives et qualitatives, assorties de l'analyse du corpus de l'étude, permettent de formuler les recommandations suivantes :

- inciter l'Etat à s'ouvrir aux producteurs de base par des consultations plus significatives, pour une reconnaissance de leurs semences locales et pour leur distribution à partir de magasins communautaires de stockage,
- renforcer les capacités des organismes communautaires pour procéder au recensement des savoir-faire traditionnels appliqués aux biodiversités cultivées et non cultivées,
- organiser des ateliers d'orientation des paysans sur l'utilité écologique du fumier naturel,
- appuyer les organismes communautaires dans la création d'unités de production de compost dans toutes les aires écologiques de la carte variétale nationale,
- prioriser dans le cadre de la promotion de l'agroforesterie, la protection éco systémique des cultures vivrières sur celles industrielles,
- proscrire tout péril environnemental et sanitaire lié à la manipulation génétique végétale,
- mettre en avant, durant les négociations internationales, le refus à l'accès généralisé aux ressources bio génétiques.

9. Conclusion

Le Sénégal offre des conditions propices aux investissements pour valoriser son potentiel de développement dans le domaine agricole. Mais comme le suggère le coordonnateur de l'ASPSP, « La résolution judicieuse des enjeux semenciers, ne devrait point s'opérer au détriment des paysans producteurs.» C'est la raison pour laquelle, l'augmentation de la productivité agricole par des semences sélectionnées, des intrants chimiques et autres pesticides par exemple, ne doit pas survenir sans le souci de garantir la qualité nutritive des produits générés. Autrement dit, il s'agit de s'opposer, par devoir de civilisation, aux effets iatrogènes des manipulations génétiques sur la santé des humains et de leur environnement. L'éthique citoyenne plaide pour un usage humanisant des semences dans le milieu de l'agriculture.

Ouvrages consultés

- « Pour des politiques semencières nationales et régionales en Afrique qui reconnaissent et soutiennent les systèmes semenciers paysans », Centre africain pour la biodiversité, 2018,
- « Systèmes semenciers en Afrique et droits des producteurs familiaux : état des lieux », IRPAD/Afrique, Mamdou Goïta, 2016
- « 10 ans du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni », Communiqué de la rencontre commémorative des 10 ans de Nyeleni
- « Grain seed laws that criminalise farmers », mars 2015
- « Les acteurs clefs du secteur semencier en Afrique se réunissent pour accélérer la promotion des systèmes semenciers au service des paysans africains aux ressources limitées », Pan Afrique Agriculture, octobre 2009
- « Système semencier en Afrique de l'Ouest : Le CORAF/WECARD lance une plateforme électronique sur les semences », avril 2015
- « Comprendre les systèmes semenciers utilisés par les petits agriculteurs en Afrique : pleins feux sur les marchés »
- « Cinquième rapport national sur la mise en œuvre de la convention internationale sur la diversité biologique »,
 Ministère de l'environnement et du développement durable, République du Sénégal, mars 2014
- « Etude bibliographique et documentaire des méthodes et techniques traditionnelles de production, de collecte et de conservation des semences de céréales au Sénégal », Mouhamadou Lamine Seck et Abou Diouf, EVE,
- « Semences hors-la-loi, la biodiversité confisquée », Blanche Magarinos-Rey, Ed Alternatives, 2015
- « Production semencière : Rappel des politiques semencières. L'analyse historique des différents programmes de la sous filière semence » POINT DE VUE, Le cercle de réflexion d agronomes et de techniciens de l'agriculture
- « Le coût des semences sélectionnées et conditionnées d'espèces vivrières », M. Bono, J.d'Arondel de Hayes,
 R. Vandevenne, Agronomie tropicale, 1978,
- « Le secteur semencier dans la moyenne Casamance. Aperçu sur l'organisation et les limitations de la filière des semences de riz », Marco Manzelli, Gaetano Laghetti, 2014